

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 14 juin 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	5

Date de la convocation
24 mai 2023

Date d'affichage
24 mai 2023

Objet de la Délibération

**Convention refacturation téléphone
ASVP**

N°23.2023

Nombre de voix pour : 5
Nombre de voix contre : 0

L'an deux mil vingt-trois, et le quatorze juin à 17h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER

Excusé : David LE GUEN

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

*

Suite à l'installation de zones dites « bleues » sur la commune de La Grave en juillet 2020, la commune de La Grave a acheté un terminal de verbalisation pour l'agent de surveillance de la voie publique avec un abonnement téléphonique.

L'ASVP étant embauché par le SIVOM de La Grave – Villar d'Arène, il est proposé de refacturer le coût de l'abonnement téléphonique.

Cette convention, sans résiliation de l'une ou l'autre des parties est reconduite par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.

Monsieur Le Président propose d'approuver la convention entre le SIVOM et La Mairie de La Grave et d'autoriser Le Président à signer la convention en annexe.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention entre le SIVOM et la Mairie de La Grave,
- Autorise Le Président à signer la convention en annexe de la délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,
Olivier FONS



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

AR Prefecture

005-240500264-20230614-23_2023-DE
Reçu le 20/06/2023



CONVENTION DE REFACTURATION DE L'ABONNEMENT DU TÉLÉPHONE DE L'ASVP

ENTRE-LES SOUSSIGNES

Le **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple**, représentée par Monsieur Olivier FONS agissant en qualité de Président, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du conseil syndical du 10 juillet 2020.

Dénommée ci-après « Le SIVOM », d'une part,

ET

La **Commune de la Grave**, représentée par M. Jean-Pierre PIC agissant en qualité de Maire, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du conseil municipal du 6/04/2020

Dénommée ci-après « la Commune », d'autre part,

Exposé du contexte :

Suite à l'installation de zones dites « bleues » sur la commune de La Grave en juillet 2020, la commune de La Grave a acheté un terminal de verbalisation pour l'agent de surveillance de la voie publique avec un abonnement téléphonique.

L'ASVP étant embauché par le SIVOM La Grave – Villar d'arène, il est proposé de refacturer le coût de l'abonnement téléphonique.

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet la refacturation du cout de l'abonnement téléphonique du terminal de verbalisation engagé par la Commune pour le compte communal et intercommunal.

Article 2 : montants à rembourser

Le SIVOM s'engage à rembourser la commune de la Grave à hauteur de 100 % des frais engagés.

Article 3 : modalités de refacturation

Le SIVOM doit rembourser les frais engagés à la Commune.

En application de l'instruction budgétaire et comptable des collectivités territoriales, la Commune sollicitera le remboursement par l'émission d'un titre de recette envers le SIVOM.

Le remboursement s'effectuera annuellement après la facturation du mois de décembre de l'année civile.

Article 4 : Entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties.

Cette convention, sans résiliation de l'une ou l'autre des parties, est reconduite par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.

Article 5 : Litiges

Les parties s'engagent à tenter de résoudre leur litige de manière amiable. En cas de désaccord, il sera fait appel à la juridiction compétente.

Fait à La Grave, le

La Commune,

Le Maire

Monsieur Jean-Pierre PIC

Le SIVOM La Grave – Villar D'arène,

AR Le Président e

005-240500064-20200721-2023-DE
Reçu le 20/06/2023

Monsieur Olivier FONS

